



Impôts sur le revenus et frais réels

Par **grincheux13**, le **13/03/2010** à **22:07**

Bonjour,

j'ai déclaré en 2008 beaucoup de frais réels au vu de ma situation (je suis militaire à Saint-Dizier je suis pacse et nous habitons à 150 kms donc je rentrais très souvent) le seul souci c'est que les impôts annulent mes frais réels. La raison invoquée est que je disposais d'une chambre sur la base aérienne, je payais celle-ci mensuellement à mes propres frais mais je m'en servais pour prendre des douches et me relaxer mais très peu souvent pour dormir. Cette chambre n'a pas été déclarée dans mes frais réels puisque je déclarais mes kms (les impôts m'avaient dit soit l'un soit l'autre mais vu que je dormais beaucoup plus souvent dans mon domicile légal ils m'ont dit de prendre les kms!!!) Maintenant les impôts annulent tout mes frais réels, que puis-je faire et quels recours puis-je avoir je suis dans une impasse, et je ne connais pas les lois !!!! merci d'avance pour votre réponse